

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 332/SG/CG désignant le Directeur de la Santé publique du Territoire Français des Afars et des Issas pour assister au Congrès international des Sciences médicales de Madagascar .

n° 332/SG/CG

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES  
SOCIALES

Date de publication

6 mars 1968

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro

25 mars 1968

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le Médecin-Général J. Malaspina, Directeur de la Santé publique du Territoire Français des Afars et des Issas est désigné pour assister au Congrès international des Sciences médicales qui doit se tenir à Tananarive du 2 au 12 avril 1968.

#### Art. 2

— Une réquisition de passage Djibouti-Tananarive-Djibouti par voie aérienne en première classe sera délivrée au Médecin-Général Malaspina qui, pendant la durée de sa mission, pourra prétendre aux indemnités de déplacement s'y rapportant.

#### Art 3

— Les dépenses afférentes au présent arrêté sont imputables au budget du Service local (chap. 8, art. 7, § 8, ex. 1968).